

REFERENCE FORMATION IPERIA	MIGSD2018 GERER LES SITUATIONS DIFFICILES
NOMBRE D'HEURES FORMATION IMAGE FORMATION	14Heures 
DATES	Samedis 16/11, 23/11, 30/11 et 11/01/2020
HORAIRES	14h00 – 17h30
ADRESSE FORMATION	LANDIVISIAU 29
NOM FORMATEUR	Pascale THOBIE
COMPETENCES FORMATEUR	
PUBLIC VISE	<p>Pour des assistantes maternelles qui souhaitent anticiper et prévenir les situations difficiles, qu'elles soient vécues par l'enfant et/ou par ses parents ou par l'assistant maternel.</p> <p>A l'issue du stage, les participants seront en capacité de contribuer à leur résolution et de communiquer efficacement.</p>
PROGRAMME DE LA FORMATION :	<p>Savoirs</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Savoir communiquer ses émotions, reconnaître les émotions de l'enfant ou de l'adulte. Pratiquer l'ajustement émotionnel. Pouvoir prendre du recul face aux expressions de stress, de souffrance physique ou morale <input type="checkbox"/> Se situer comme professionnel, en alliance avec la famille, en particulier lors d'altération des rapports (par exemple face à un état de santé préoccupant de l'enfant ou de l'adulte) <input type="checkbox"/> Savoir prévenir ou faire face aux conflits de façon adaptée. <p>Aptitudes</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Favoriser la relation et la communication avec l'enfant et sa famille. <input type="checkbox"/> Progresser dans la communication avec les personnes extérieures : puéricultrice, collègues, animatrice de relais

- Repérer les signes précurseurs de crise, anticiper et se faire aider : situations de deuil, de dépression, d'anxiété majeure, de maltraitance supposée.
- Observer l'état de santé de l'enfant, savoir quand et comment alerter
- Savoir réagir face à la souffrance ou au désarroi de l'enfant ou sa famille, ou face au ressenti de sa propre souffrance
- Cerner les limites de son rôle. Se sentir légitime en tant que professionnel de l'enfance face aux situations difficiles. Connaître le réseau local pour se faire aider ou recommander de l'aide.

La formation sera évaluée en fin de formation par le formateur qui échangera avec l'apprenant sur les compétences acquises en formation. Si l'apprenant le souhaite, une évaluation postérieure à la formation sera possible, pour estimer quelles compétences ont pu être mises en œuvre sur le poste de travail

MODALITES D'INSCRIPTIONS

Merci de nous retourner au plus tard 45 jours avant le début du stage le bulletin d'inscription complété avec les 3 justificatifs demandés :

- Bulletin de salaire PAJEMPLOI de l'un de vos employeurs (qui devient employeur facilitateur et qui signe avec vous le dossier d'inscription) datant de moins de 3 mois (mettez le plus récent pour le moment)
- Copie de votre carte d'identité, ainsi que celle de votre employeur
- Votre agrément en cours de validité
- Le RIB au nom et prénom de votre employeur facilitateur

☞ le RIB de votre employeur facilitateur est **obligatoire**, même pour une formation hors temps de travail.

En effet, c'est votre employeur qui cotise pour vos départs en formations, c'est lui qui percevra vos indemnités (*dans les 6 semaines suivant le dernier jour du stage*) par AGEFOS, et qui vous reversera cette somme par la suite.

BRETAGNE COMPETENCES-24 rue Alfred Kastler-56000 VANNES

Tél : 02 97 53 98 34

Site : www.bretagnecompetences.fr

CONTACT

contact@bretagnecompetences.fr Suivez nos actualités sur



[Lien vers notre règlement intérieur BRETAGNE COMPETENCES](#)

REGLEMENT INTERIEUR